• (1510)

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec beaucoup d'intérêt. Il n'a pas voulu dire après qui il attendait. Voudrait-il bien préciser qu'il n'attend pas après nous?

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Je ne vous le fais pas dire.

M. le Président: Je tiens d'abord à préciser au député de Skeena (M. Fulton) qu'il ne s'agit pas là d'une question de privilège. Conformément au Règlement, il n'y a pas d'heure réservée aux initiatives parlementaires le jour où l'Opposition présente une motion dans le cadre des travaux des subsides.

Je dirais au député de Skeena que, sauf pour le programme prévu à l'avance, depuis des années, lorsqu'une motion d'initiative parlementaire tombe une journée d'Opposition, on la réinscrit au bas de la liste; on essaye ensuite de trouver un moment, au cours des jours qui suivent, pour la mettre à l'étude. Lorsqu'il n'y a pas de préavis, cela pose un problème, mais ce n'est pas une question de privilège.

Le député conteste le Règlement, mais en pareilles circonstances, nous avons toujours essayé de trouver une solution. Comme la présidence l'a déjà dit, nous espérons pouvoir trouver une solution satisfaisante pour tout le monde, ou du moins que les leaders parlementaires s'entendent à ce propos. Je préférerais que la chose soit réglée de cette manière, car normalement, ce genre de solution répond davantage aux désirs de la Chambre. Pour conclure, je répète qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— LES PRODUITS DE LA FORÊT—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR EN VUE DE PROTÉGER L'INDUSTRIE CANADIENNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy:

Que la Chambre blâme le manque d'attention et d'intérêt envers les travailleurs de l'industrie des bardeaux de toiture et de façade et celle des résineux manifesté par le premier ministre dans sa lettre au Président Reagan, dans laquelle il fait clairement passer ses intérêts personnels avant ceux des travailleurs canadiens, et qu'elle exhorte le gouvernement à intervenir immédiatement 1) pour aider les travailleurs de l'industrie des résineux et de celle des bardeaux de toiture et de façade en invoquant la Loi de soutien de l'emploi, 2) en aidant de toutes les façons possibles l'industrie du bois de construction à plaider sa cause devant l'*International Trade Commission* des États-Unis, 3) en s'assurant que l'on dispose de suffisamment de temps pour défendre cette cause en obtenant au besoin une prolongation du temps prévu pour les audiences, 4) en prenant des mesures appropriées et efficaces en vertu du GATT afin de s'assurer que le système des échanges commerciaux internationaux examine cette question de facon satisfaisante.

M. le Président: Nous reprenons le débat. Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, je pense que la Présidence avait donné la parole à l'honorable député de Timmins—Chapleau (M. Gervais).

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat cet

Les subsides

après-midi, un débat sur une question d'importance primordiale en ce qui concerne les travailleurs canadiens du secteur forestier.

[Traduction]

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui porte sur des questions d'importance primordiale pour le Canada et son avenir et c'est avec tristesse que nous devons reprocher au parti de l'Opposition son empressement à tirer parti d'un avantage politique aux dépens des difficultés que doivent surmonter les travailleurs canadiens. Alors que le climat des échanges internationaux sur lequel notre pays doit compter pour assurer sa prospérité se dégrade par suite des pressions protectionnistes exercéees dans tous les pays, l'Opposition dit au Canadiens que nos efforts en vue d'améliorer nos relations avec notre associé commercial le plus rapproché sont destinés à échouer.

Je constate également avec intérêt que la motion demande au gouvernement de recourir à la Loi de soutien de l'emploi pour aider les travailleurs de l'industrie du bois de construction, ne tenant aucunement compte du fait qu'aucun droit de douane n'a encore été imposé sur les résineux canadiens. Tandis que certaines gens peuvent s'empresser d'annoncer aux travailleurs canadiens qu'ils sont perdus, il convient de noter que le Canada a réussi à contrer les efforts protectionnistes américains dans ce secteur depuis un an et demi et nous avons encore toute raison de croire que ce succès se poursuivra. Bien que nous soyons inquiets au sujet de cette pétition concernant les droits compensateurs, nous devrions être satisfaits de reconnaître qu'en dépit des efforts de ses avocats et de ses démarcheurs politiques, l'industrie américaine n'a pas réussi à convaincre le Congrès ou le gouvernement d'intervenir directement contre le bois d'oeuvre canadien. Au contraire, après un énorme effort politique, la coalition américaine doit recourir maintenant à une procédure parajudiciaire qu'elle avait utilisée en vain il y a trois ans quand les pratiques canadiennes ont été jugées acceptables selon la loi américaine.

Le gouvernement est profondément troublé par cette récente tournure des événements, mais nous savons au moins que notre cause sera entendue. Nous croyons que les faits vont prouver que nous avons raison et que les avantages du libre-échange et de l'exploitation forestière vont continuer de profiter aux deux pays.

Nous, les ministériels, sommes indignés de l'idée que la cause est perdue d'avance. La loi américaine du commerce est telle que les producteurs et les consommateurs sont assurés de pratiques sûres et justes. Rien absolument ne prouve que l'imposition d'un droit sur le bois d'oeuvre canadien profiterait à l'économie américaine. En fait, l'incidence néfaste que cela aurait sur les secteurs de la construction, du meuble et du camionnage, pour ne nommer que ceux-là, ferait beaucoup plus qu'annuler les avantages qui en résulteraient pour l'économie américaine parce que les producteurs de bois feraient de meilleurs affaires grâce à des prix plus élevés.

Personne ici ne devrait avoir le moindre doute sur le but de cette pétition. Il s'agit de relever le prix du bois. Le débat quant aux usages canadiens en matière de droits de coupe ou en toute autre matière allant de la création d'emplois aux stimulants industriels est tout bonnement une fausse piste.